

Garanties d'emprunts

Département de la Mayenne

Mickael DELAHAYE

Direction des finances

Hôtel du Département – 39 rue Mazagran – CS 21429

53 014 LAVAL

Tel : 02 43 66 54 76

mickael.delahaye@lamayenne.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Garantie des emprunts aidés par l'État (PLUS, PLAI) contractés par les constructeurs sociaux en faveur du logement social.

TYPE D'AIDE

Garanties

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département de la Mayenne (sur tout le territoire pour Mayenne Habitat, hors agglomération de Laval pour les autres organismes HLM).

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Organismes d'HLM

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Demande présentée à la Commission Permanente après son instruction par la Direction des Finances.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

- 100% de garantie pour Mayenne Habitat.
- 50% pour les autres organismes (hors agglomération de Laval).

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Communes, EPCI ayant la compétence logement dont la Communauté d'Agglomération Laval Agglomération.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

- Encours garantis au 31 décembre 2021 (contrats signés et mobilisés) d'un montant de 148 946 247,57 € dont 139 939 068,03 € sont affectés au logement social.
- Annuités garanties en 2021 : 11 713 428,90 €.

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Nouveaux emprunts garantis en 2021 pour un total de 10 120 577 €.

